

## **Forêt Héritage : Consolidation d'un corridor écologique**

**Québec, le 8 février 2023** – La Fondation de la faune du Québec est fière d'avoir contribué au projet d'acquisition d'une propriété de 25 hectares située à Sainte-Anne-des-Lacs par Héritage plein air du Nord. Cette acquisition va permettre d'augmenter la superficie du territoire faisant actuellement l'objet d'une demande de reconnaissance en réserve naturelle de la forêt Héritage auprès du gouvernement du Québec.

La forêt Héritage occupe une superficie totale de 57 hectares et appartient à Héritage plein air du Nord. Ce vaste territoire, protégé à perpétuité par l'organisme, est très prisé par la population locale, notamment pour ses nombreux sentiers qui favorisent l'observation de la faune et de la flore.

Cette propriété abrite une riche biodiversité et offre une multitude d'habitats pour la faune. Bien que la région soit urbanisée, on y observe de nombreuses espèces de mammifères dont le pékan, l'orignal, le cerf de Virginie et le coyote. On y trouve également des espèces animales en situation précaire telles que des chauves-souris, la couleuvre verte et la grenouille des marais.

Or, la pression pour du développement résidentiel est énorme dans la couronne nord de Montréal. La situation liée à la pandémie de COVID-19 a exacerbé ce problème, ce qui fait que la quasi-totalité des propriétés à vendre dans la MRC des Pays-d'en-Haut ont trouvé preneur au cours des dernières années. De plus, la pratique d'activités de plein air connaît un essor considérable. C'est pourquoi, pour l'organisme, il était primordial de soustraire cette propriété au développement immobilier afin d'assurer la conservation du massif forestier de la forêt Héritage.

L'acquisition de la propriété permettra de consolider les corridors écologiques présents afin de faciliter la libre circulation de la faune. Le souhait de l'organisme est également de favoriser la connectivité avec la réserve naturelle Alfred-Kelly, une propriété de Conservation de la nature Canada située à moins de quatre kilomètres.

« L'acquisition de la propriété va non seulement permettre d'agrandir le territoire du projet de réserve naturelle, mais aussi consolider la conservation à perpétuité des habitats fauniques présents. Ce projet répond parfaitement à la mission de la Fondation, il permet d'agir concrètement au maintien de la biodiversité du Québec », mentionne Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec.

« La protection de territoires, particulièrement en terres privées et dans le sud du Québec, fait une différence pour notre réseau d'aires protégées. C'est grâce à des projets comme celui-ci que nous pouvons bonifier notre réseau d'aires protégées et en augmenter la représentativité. Merci aux organismes impliqués dans cette acquisition pour tout le travail effectué dans ce dossier », mentionne le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Benoit Charette.

L'acquisition de la propriété a été facilitée, en partie, grâce au programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) de la Fondation de la faune, ainsi que par le [Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#)



de Conservation de la nature Canada (CNC), projet pour lequel le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière de plus de 53 millions de dollars. Rappelons que le programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) a pour objectif de soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Le [Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#) est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée par le gouvernement du Québec à CNC. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

[Conservation de la nature Canada \(CNC\)](#) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. CNC est un organisme de bienfaisance enregistré. Avec la nature, CNC crée un mode prospère. Pour en savoir plus : [conservationdelanature.ca](http://conservationdelanature.ca).

**Informations :**

M<sup>me</sup> Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

[mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca)